



Compensation immédiate caf

Par **Clara50100**, le **30/11/2021** à **16:57**

Bonjour,

Mon ex mari ne paie plus la pension alimentaire des enfants depuis février 2021. La CAF a ouvert des droits à l'ASF depuis cette date mais a effectué une compensation immédiate. Je n'ai donc rien touché des droits de février à ce jour.

Doivent'ils me régler les mois dûs au titre de l'ASF ?

Merci.

Par **Marck.ESP**, le **30/11/2021** à **18:17**

Bonjour

l'ASF est versée pendant 4 mois. L'ASF est maintenue au-delà de 4 mois sur présentation d'un justificatif d'engagement de procédure afin de faire fixer la pension alimentaire.

<https://www.caf.fr/allocataires/droits-et-prestations/s-informer-sur-les-aides/solidarite-et-insertion/aide-au-recouvrement-des-pensions-alimentaires>

[Allocation de soutien familial \(ASF\) : parents séparés | service-public.fr](#)

Par **Clara50100**, le **30/11/2021** à **19:22**

Bonsoir. Mais je demande juste si les droits ouverts de février à maintenant vont m'être payés car la caf a noté ceci en compensation immédiate. Les droits apparaissent de février à maintenant mais je n'ai rien touché. Merci